

DELEG GENISSES

Un service à la hauteur des attentes et en devenir

Un peu plus d'un an après son lancement par Littoral Normand, retour bilanciel sur Déleg Génisses, un service de délégation d'élevages de génisses laitières novateur. « On est à la hauteur des attentes », confirment Romain Lalouelle et Benoit Colombel (Littoral Normand).

DANS LA TECHNICITE

■ Début décembre, un premier lot de génisses, élevées au Gaec de La Bauquière (Guéhébert-50), est reparti sur ses terres natales. François Capelle (associé à Stéphane Lecœur au sein du Gaec) et Jonathan Boudet (salarié) ont le sentiment du devoir accompli. Avec Jean-Michel Leroy et Jean-Jacques Lecouture (deux autres éleveurs de la Manche), ils sont les pionniers de Déleg Génisses, versus stabulation d'accueil. En face, une petite dizaine de naisseurs qui, pour des raisons diverses (manque de main-d'œuvre, manque de bâtiments, déficit fourrage...), leur font confiance. Au cœur du moteur, une mécanique conçue par Littoral Normand qui a élaboré deux cahiers des charges (un technique et un autre sanitaire) pour cadrer avec un maximum de rigueur une prestation de service en devenir en Normandie mais opérationnelle depuis plusieurs années dans les Pays de la Loire via Seenvia et Eilyps.

Pas de mauvaises surprises cependant au terme du briefing à la sortie du premier lot. Le fruit d'une organisation rationnelle. Constitution de lots homogènes, conduite en bandes, passage 4 fois/an, système de détection des chaleurs (...), constituent les préalables d'une réussite technico-économique. « L'âge au vêlage est très important, insiste François capelle. Ce qui nous coûte le



Jonathan Boudet, Romain Lalouelle, Benoit Colombel et François Capelle. Grâce au suivi technique réalisé qui intègre 8 pesées sur 2 ans, un suivi rapproché des rations alimentaires et un encadrement sanitaire, les premières génisses restituées à leur propriétaire « affichent » des résultats techniques très satisfaisants : un âge moyen au vêlage de 24,3 mois, pour une utilisation 1,5 JA par génisse. Ces excellents résultats techniques sont le fruit d'une part de la qualité des veaux fournis par les « naisseurs » (santé et bon démarrage), et d'autre part du travail rigoureux réalisé et de l'implication des éleveurs. DR

plus cher, c'est l'alimentation : 50 € par animal et par mois ». Sous la stabulation du Gaec : 180 génisses, faites les comptes.

UNE INDISPENSABLE

Mais Déleg Génisses, ce n'est pas que de la technique. C'est aussi une affaire de relations humaines où la confiance est primordiale. Elle permet d'accepter une part d'impondérables (taux

de mortalité, trayon non fonctionnel...). « La communication constitue la base d'une bonne compréhension mutuelle », souligne Benoit Colombel. Elle va de pair avec l'anticipation dans le cadre d'une contractualisation où l'improvisation n'a pas sa place. Avec l'agrandissement des troupeaux et l'évolution des mentalités, cette délégation de service trace son chemin. « Nous ren-

controns beaucoup d'éleveurs en phase de questionnement et de réflexion, précise-t-on du côté de Littoral Normand. On a besoin d'un peu de temps pour étudier chaque situation ». Après la Manche, c'est sur le territoire de l'ex Haute-Normandie que s'expriment certaines attentes. En attendant peut-être un Déleg Génisses versus AB (Agriculture Biologique). ■

TH. GUILLEMOT

UN COÛT DE LA GÉNISSE ÉLEVÉE MATRISÉ

Le coût d'une génisse amouillante dont l'élevage a été délégué est de 1515 € à ce jour ; somme auquel il faut retirer le prix moyen d'achat du veau payé par le naisseur à l'éleveur de 150 € ; soit 1365 €. Sachant que le coût de production moyen d'une génisse dans les élevages de la zone Littoral Normand est de 1520 € (entre 1 340€ à 1 685 €), force est de constater que la délégation de l'élevage des génisses reste intéressante à tous points de vue : économique et technique.

EN BREF

Brucellose bovine : un élevage abattu en Haute-Savoie.

Après la découverte début novembre d'un cas de brucellose dans une exploitation laitière c'est finalement l'intégralité d'un troupeau de 235 bovins qui a été abattu, a indiqué le 6 janvier le préfet de Haute Savoie, Alain Espinasse. Des prélèvements ont été effectués sur chacun des bovins pour déterminer si les animaux étaient porteurs de cette maladie qui peut être transmise à l'homme et qui nécessite « une éradication obligatoire », a rappelé le préfet. Si la brucellose n'est pas diagnostiquée ou n'est pas traitée correctement chez l'homme, elle peut prendre une forme chronique et entraîner souvent des altérations psychiques (humeur dépressive). La France est considérée comme « indemne » de brucellose depuis 2005. La maladie était réapparue en 2012 en Haute-Savoie. Deux cas humains avaient alors été diagnostiqués. Il se peut que le cheptel ait été contaminé sur les estives, par des bouquetins. Alain Espinasse a précisé que l'agriculteur bénéficierait d'aides pour reconstituer son cheptel. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la brucellose est l'une des zoonoses les plus répandues transmises par les animaux.

Influenza aviaire : rare cas de contamination humaine en Angleterre.

Une personne a été contaminée par l'influenza aviaire dans le sud-ouest de l'Angleterre, a indiqué le 6 janvier l'agence de sécurité sanitaire britannique (UKHSA), soulignant que le risque restait « très faible » pour les humains malgré une forte épidémie chez les volatiles. Le Royaume-Uni est confronté depuis novembre à une flambée de grippe aviaire sans précédent, rappelle l'AAFP. Des centaines de milliers d'oiseaux ont été abattus en raison de cette maladie virale propagée par des oiseaux migrateurs provenant du nord de la Russie et de l'est de l'Europe. Le cas de l'individu contaminé a été détecté après l'identification d'une épidémie de la souche H5N1 de la grippe aviaire parmi ses volatiles. « La personne a été contaminée à la suite de contacts très étroits et réguliers avec un grand nombre d'oiseaux infectés, qu'elle a gardés dans et autour de sa maison pendant une période prolongée », a expliqué l'UKHSA dans un communiqué. Le malade « se porte actuellement bien et reste à l'isolement ». « Tous les contacts de l'individu, y compris ceux qui se sont rendus sur les lieux, ont été retrouvés et il n'y a aucune preuve d'une propagation de l'infection à quelqu'un d'autre », indique l'UKHSA.